

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Hangar paille lin matériel sur la commune principale de l'AIOT 320 Rue du Nouveau Moulin 59380 West-Cappel.

La référence de votre dossier est A-3-ZN4PMWT8B et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/09/2023 à 11h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40314157500015**

Raison sociale **DU MOULIN**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

320 RUE WEST-CAPPEL

59380 WEST CAPPEL

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

Fonction : **gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Hangar paille lin matériel**

Description des activités :

Le projet actuel vise à démonter un bâtiment porcin (BAT 1) de 586 m² pour reconstruire un hangar de stockage matériel-paille et lin (1001 m²). o Dimensions: 1001 m², hauteur: 9,42 m o Matériaux/coloris: murs en plaques préfabriquées coloris gris, bardage tôles coloris anthracite, couverture fibre-ciment coloris noir

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **320 Rue du Nouveau Moulin 59380 West-Cappel**

X : 664803

Y : 7093676

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					Hangar existant : 900 m3 paille, futur hangar :

1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 3250 m3	DC	880 m3 de paille + 1470 m3 de lin. Soit 3250 m3 de stockage au total après projet.
------	--------	---	---------------------------	----	--

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets seront gérés comme actuellement. Les déchets seront recyclés dans des filières agréées ou éliminés pour être incinérés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **L'exploitant vient de mettre en place une poche incendie de 120 m3 sur le site (au nord du bâtiment P41), accessible aux pompiers et à moins de 200 mètres des bâtiments à défendre.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie est présent à 250 mètres du site d'exploitation. L'exploitant vient de mettre en place une poche incendie de 120 m3 sur le site (au nord du bâtiment P41), accessible aux pompiers et à moins de 200 mètres des bâtiments à défendre.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)